



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le mardi 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 12 décembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, Mme Catherine RUET, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, Monsieur Jean François MORIN.

Délibération affichée et
exécutoire le :

21/12/2023

Excusé(s) (12) : M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Danielle FAURE ayant donné procuration à M. Maxime GOURRU, M. Jacques BREUILLAUD ayant donné procuration à M. Gilles CARANTON, M. Philippe GUERINEAU ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. François JOLIVET ayant donné procuration à M. Gil AVÉROUS.

46 : Avenant n°1 convention OPAH-RU Châteauroux Métropole - prorogation 2024

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil communautaire a approuvé les conditions du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le périmètre Action Cœur de Ville (ACV) de Châteauroux, pour la période contractuelle allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2025.

Un premier avenant a été adopté en Conseil communautaire le 1^{er} octobre 2020 pour permettre l'expérimentation des aides façades de l'Anah.

Un deuxième avenant est requis pour :

- déterminer les engagements de l'Anah et de Châteauroux Métropole pour 2025, car la convention de 2020 n'indique pas d'engagements pour les deux derniers mois de l'OPAH RU

soit janvier et février 2025.

Ce sont donc 196 662 € pour l'Anah et 133 000 € pour l'Agglomération qui sont contractualisés sur 2025.

- modifier les volumes d'engagements de l'Anah en financements auprès des propriétaires bailleurs pour 2024.

Sur ce deuxième point, en effet, quand bien même les objectifs n'auraient pas été atteints les années précédentes, ils ne sont pas reportables et, en l'état, ils ne permettent pas d'engager l'ensemble des financements déjà identifiés pour un projet à intervenir en 2024 en lieu et place de l'ancien Office des Personnes à la Retraite (OPR) de la rue Claude Pinette à Châteauroux.

Ce projet prévoit la réalisation de 17 logements locatifs, dont 12 conventionnés Anah, alors que la convention ne permet l'engagement que de 180 192 € par an (équivalent à plus ou moins 8 logements).

L'accompagnement d'Action Logement sera également recherché sur ce projet.

Aussi, afin d'accompagner le financement du projet à hauteur du nombre de logements à conventionner, et en prévision d'autres sollicitations, il convient de modifier la ligne d'engagements Propriétaire Bailleur annuelle pour augmenter l'enveloppe à hauteur de 255 945 € pour 2024 et 34 126€ (2 dossiers) pour 2025.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU 2020-2025 entre Châteauroux Métropole, l'Anah, Action Logement et la Banque des territoires ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT